

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 Octobre 2023

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

DENOMINATION
D'UNE PLACE
MARIE
TRINTIGNANT

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Sonia ANGEL, Johanna BERREBI, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Gaëlle GIFFARD, Mathias GOLDBERG par Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE par Hélène BERTHOUMIEUX, Nathalie BETEMPS par Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Vincent DURAND, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET

SECRETAIRE : Patrick BILLOUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093019300456-20231004-D94-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2023**OBJET : DENOMINATION D'UNE PLACE MARIE TRINTIGNANT****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**CONSIDERANT CE QUI SUIIT :**

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les changements de dénomination de rues et de bâtiments.

Dans le cadre de la « journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes », la commune souhaite nommer une place Marie Trintignant, décédée sous les coups de son conjoint, pour conserver sa mémoire et rappeler l'importance de lutter, toujours, contre les violences faites aux femmes..

VU l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

ARTICLE 1 : Approuve la nomination de la place située à l'intersection des rues des Bruyères, et de Paris en place Marie Trintignant.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures d'exécutions y afférents.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis, et publiée.

Délibération votée par trente voix en faveur, aucune voix contre et aucune abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Patrick BILLOUET

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le :

6 OCT. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.